

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.	
Un an	\$3 00
Six mois	1 50
Trois mois	1 00
L'abonnement est strictement payable d'avance.	
ÉDITION HEBDOMADAIRE.	
Un an, au comptant d'avance	\$0 75

ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction.

BELLEAU & Cie, administrateurs. BUREAUX: 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion	\$2 10
Autres insertions publiées tous les jours	0 05
Trois fois par semaine	0 07
Deux fois par semaine	0 07
Avis de naissance, mariage ou décès	0 25

Les annonces suivantes sont insérées pour un an à la fois : Demandes d'emploi — Demandes d'admission ou d'emploi — Demandes pour chambres ou pension — Demandes d'objets perdus ou trouvés.

Toutes lettres, etc., concernant l'administration doivent être adressées à BELLEAU & Cie, Bureau de l'Éditeur, 111, Côte Lamontagne, et toutes lettres, etc., concernant la rédaction à ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction.

FÉRIC BARTHE, rédacteur.

QUÉBEC, 11 DÉCEMBRE 1888

LA LOI MINIERE DES ETATS-UNIS

Reformes suggérées par la comparaison

Dans notre dernier article sur la question des mines d'or, nous faisons ressortir à grands traits l'état rétrograde de nos lois minières comparées à celles de l'Australie et des Etats-Unis.

La législation américaine nous offre un intérêt particulier, vu le voisinage des deux pays et l'analogie des conditions de climat et d'existence. Pourquoi ce qui se pratique avec succès au-dessous de la frontière imaginaire qui sépare le Canada des Etats-Unis, ne réussit-il pas tout autant en deçà ? Il nous semble donc qu'une étude plus complète des lois minières des Etats-Unis sera un guide précieux pour nos législateurs le jour où ils se mettront à l'œuvre pour donner au mineur tout l'encouragement, toutes les libertés et facilités que la loi peut lui offrir.

LA LOI AGRAIRE

Le congrès américain, disposant d'un immense domaine public, a commencé par diviser le sol par sections géométriques pour les livrer à l'exploitation agricole, industrielle ou pastorale. Son premier souci a été moins d'en tirer un profit immédiat que d'y attirer des multitudes d'immigrants; aussi a-t-il plutôt donné que vendu ses terres. De là une extrême libéralité dans ses lois agraires, que nous allons faire connaître succinctement parce que la question minière s'y rattache de près.

Il y a d'abord le statut du 4 septembre 1841 déterminant des règles fixes pour le droit de préemption. Tout citoyen américain en âge de majorité, tout immigrant professant l'intention de devenir citoyen, peut en vertu de cette loi acquérir le droit de préemption; il n'a qu'à choisir son lot et le cultiver, pourvu qu'il ne soit pas déjà possesseur de 320 acres de terre dans les limites des Etats-Unis, ou qu'il n'ait pas quitté un autre lot pour prendre possession d'une terre publique.

Il y a ensuite la fameuse loi du 20 mai 1862 sur les "homesteads", en vertu de laquelle tout citoyen majeur — et même toute citoyenne, car les femmes ne sont pas exclues — ou tout immigrant peut prendre possession d'un "homestead" de 160 acres de terre publique évaluée à \$1.25 l'acre, ou de 80 acres d'une valeur première de \$2.50, sur paiement d'un honoraire de \$10 ou \$5 selon le cas. Au bout de cinq ans de possession et d'exploitation, le donataire devient propriétaire. Le "general land office" a placé ainsi, en quinze années, de 1869 à 1884, 71 millions d'acres de "homesteads."

LOIS MINIERES

Dans les lois que nous venons de citer, il y avait une réserve spéciale pour les mines alors découvertes et en exploitation. Le progrès subséquent de l'industrie minière de toute sorte ne tarda pas à nécessiter une loi particulière.

Dans l'origine, on pouvait acquérir le droit de miner seulement, et non la propriété du sol. La loi du 10 mai 1872 permet l'acquisition à tout citoyen ou tout immigrant professant l'intention de se faire naturaliser.

Ce statut donne pleine et entière liberté à tout venant de faire des fouilles sur toute terre publique. La seule formalité à remplir pour obtenir ses lettres-patentes consiste à prouver qu'on a dépensé un minimum de \$500 en travaux préliminaires sur le lot convoité. La demande est affichée pendant soixante jours, au bout desquels, si nul autre réclamation ne se présente, le "claim" est accordé sur paiement de \$5 l'acre. Le "claim" ne peut dépasser une longueur de 3500 pieds de surface, et une largeur de 300 pieds de chaque côté de la veine. Les conditions sont analogues pour les "placers", c'est-à-dire pour les gisements non enclavés dans le roc, avec cette différence que le maximum de l'étendue d'un "placer" est de 160 acres pour une personne ou une association donnée.

Quant aux détails des opérations, aux petites difficultés entre chercheurs d'or, à propos de location de mines, d'enregistrement, de menues redevances, de possession des claims, l'Etat laisse aux mineurs de chaque district le soin de régler tout cela entre eux; la loi du 10 mai 1872 autorise les mineurs à passer tous les règlements qu'il leur plaira, à la seule condition de ne rien déroger de contraire aux lois des Etats-Unis ou de l'Etat où ils se trouvent. Aux mines d'or de Californie et du Colorado, la règle générale est que le découvreur d'un gisement devient *ipso facto* l'enregistreur des "claims" et le receveur des redevances; les mineurs règlent entre eux la durée du travail nécessaire pour conserver son titre à un "claim".

L'Etat surveille tout cela de haut; son action commence à vrai dire seulement au moment où le mineur demande ses titres de propriété et cesse de travailler au hasard à la recherche d'une bonne veine. Ce n'est que lorsque le mineur a trouvé quelque chose de payant au fond de ses puits et de ses tunnels que l'Etat commence à lui demander quelque chose.

Pour éviter tout conflit entre les exploitations agricole et minière, le domaine public (*ager publicus*) est soigneu-

sement divisé pour l'une ou l'autre fin. Il ne saurait y avoir de confusion de ce côté, car le droit de mine est spécifiquement distrait de toute concession agricole faite en vertu des lois sur la préemption et le homestead, et dès qu'une mine est découverte quelque part, cette section tombe *ipso facto* dans la classe des terrains miniers. On a ainsi très souvent démembré des sections livrées jusqu'à la culture parce que des mines y avaient été découvertes.

Quelques suggestions

Nous avons dans notre province une vaste région où l'exploitation du quartz aurifère pourrait se faire avec succès, pour peu qu'elle fût encouragée.

L'un des plus grands obstacles jusqu'ici, celui qu'on signale en vain depuis dix ans à l'attention des gouvernements, c'est le monopole des terres. Sous un prétexte quelconque, exploitation du bois ou colonisation, un riche spéculateur ou une société de spéculateurs accapare d'immenses étendues de territoire et les détient à perpétuité sans que rien l'oblige à exploiter le tout; des colons veulent-ils s'y établir, c'est à ces landlords qu'ils ont à offrir; le mineur y découvre-t-il quelque minerai précieux et demande-t-il une concession, le détenteur pour fins forestières ou agricoles n'a qu'une formule à remplir et à signer et en un tour de main le voilà possesseur de la découverte d'un autre, qu'il exploitera s'il le veut bien, car rien dans la législation actuelle ne l'y oblige absolument.

La comparaison de cet état de choses rétrograde avec ce qui se passe dans les autres pays fait surgir naturellement à l'esprit de celui qui étudie la question l'idée de quelques réformes de ce genre :

1. Le domaine public des Etats-Unis est divisé en sections géométriques, et les terres sont livrées à l'exploitation agricole, industrielle ou pastorale. Son premier souci a été moins d'en tirer un profit immédiat que d'y attirer des multitudes d'immigrants; aussi a-t-il plutôt donné que vendu ses terres. De là une extrême libéralité dans ses lois agraires, que nous allons faire connaître succinctement parce que la question minière s'y rattache de près.
2. C'est à ces landlords qu'ils ont à offrir; le mineur y découvre-t-il quelque minerai précieux et demande-t-il une concession, le détenteur pour fins forestières ou agricoles n'a qu'une formule à remplir et à signer et en un tour de main le voilà possesseur de la découverte d'un autre, qu'il exploitera s'il le veut bien, car rien dans la législation actuelle ne l'y oblige absolument.
3. Le domaine public des Etats-Unis est divisé en sections géométriques, et les terres sont livrées à l'exploitation agricole, industrielle ou pastorale. Son premier souci a été moins d'en tirer un profit immédiat que d'y attirer des multitudes d'immigrants; aussi a-t-il plutôt donné que vendu ses terres. De là une extrême libéralité dans ses lois agraires, que nous allons faire connaître succinctement parce que la question minière s'y rattache de près.
4. C'est à ces landlords qu'ils ont à offrir; le mineur y découvre-t-il quelque minerai précieux et demande-t-il une concession, le détenteur pour fins forestières ou agricoles n'a qu'une formule à remplir et à signer et en un tour de main le voilà possesseur de la découverte d'un autre, qu'il exploitera s'il le veut bien, car rien dans la législation actuelle ne l'y oblige absolument.
5. Pour l'expression de la loi de la li-
6. Pour la malle à l'2 h. 15, pour tout sur, l'essant l'intention de des fouilles sur, que non aliéné.
7. Emission des lettres patentes sur production de la preuve requise de travaux préliminaires ayant coûté au moins \$500, et sur paiement d'un léger honoraire.
8. Obligation d'exploiter toute mine au moins soixante jours dans l'année.
9. Cession *ipso facto* d'une mine abandonnée pendant un an à tout autre réclamation.
10. Prix uniforme pour la propriété minière.

Les revenus de la chambre !

Le *Courrier du Canada* est impayable pour le gouvernement Mercier... et pour lui-même.

Voilà qu'il accuse sérieusement la nouvelle administration de ne pas avoir augmenté le revenu de la session de 1887.

Cette monumentale bêtise s'étale en tête du *Courrier* d'hier soir.

Notre confrère, avec une mauvaise foi indigne d'un journal sérieux, se faisait un argument contre M. Mercier de ce que celui-ci avait dépensé plus que le Dr Ross pour certains services. Mais le Dr Ross gardait bien de tenir compte de l'augmentation du revenu, qui compense dix fois les frais de réorganisation et de réforme.

L'*Electeur* n'a pas eu de peine à rétablir la vérité. Il n'y avait qu'à mettre sous les yeux du public ce que le *Courrier* lui cachait. Quand même M. Mercier aurait dépensé encore davantage, s'il l'a fait judicieusement, de manière à doubler les revenus, loin de l'en blâmer, il faut lui rendre grâce. C'est le propre d'une administration vraiment économique et habile de savoir faire des dépenses qui rapportent profit.

Mais le *Courrier* tient à son dada. Vous allez voir, s'écrie-t-il, que M. Mercier n'a pas toujours augmenté le revenu, et il cite... les dépenses de la session de 1887, qui a coûté \$300,000 de plus que la précédente, pour la bonne raison qu'elle a duré cinq mois tandis que celle de 1886 n'en avait duré que trois, et qu'il a fallu élever le chiffre de l'indemnité des députés à la dernière même de l'opposition, employer plus de monde, payer davantage en proportion pour tout ce qui concerne le service ordinaire de la législature, papeterie, impressions, etc. Est-ce juste de reprocher un surplus de \$300,000 sur une dépense totale de \$120,000 pour une session presque double des autres ?

Enfin, il y a eu augmentation de dépense, soit, mais où le *Courrier* nous inspire de vives inquiétudes sur son compte, c'est quand il nous demande, triomphalement, de lui indiquer "l'accroissement de revenu qui a résulté de cette augmentation de dépense."

Le triomphe du confrère nous fait vraiment mal à voir.

Il nous demande sérieusement de lui indiquer ce qui n'existe pas, ce qui ne peut pas exister ! O, diantre, veut-il que nous prenions le revenu de la législature, qui se réunit tous les ans pour voter les subsides et en dépenser sa part, mais qui n'a pas de sources de revenu ?

Que le *Courrier* reproche tant qu'il lui plaira à MM. Rosset Taillon d'avoir convoqué les chambres en janvier pour le plaisir de se faire mettre à la porte, et au gouvernement Mercier de n'avoir pas eu son discours du trône prêt pour la circonstance et d'avoir été forcé d'ajourner au 16 mars; qu'il blâme la vacance de Pâques, la longueur des discours de M. Desjardins, l'énormité des documents demandés par l'opposition et la promptitude inaccoutumée du secrétaire provincial à les produire de suite coûte que coûte, c'est fort bien, nous n'y trouvons pas à redire. Mais qu'il reproche à M. Mercier de n'avoir pas doublé le revenu sessionnel comme il a fait de celui des terres de la couronne, il y a de quoi se pincer, parole !

Mais, après tout, si la recette des sessions n'est pas plus forte sous le gouvernement Mercier que sous les précédents, si l'on ne fait pas payer le public à la porte et si le revenu du restaurant et de la buvette ne tombe pas dans le trésor, nous pouvons toujours nous flatter d'une chose : c'est qu'il y a augmentation considérable de revenu par la supériorité de la législation qui se fait aujourd'hui, et il y a de tels statuts passés aux deux dernières sessions qui rapportent déjà à la province beaucoup plus que ce qu'elles ont coûté.

ACTUALITES

L'honorable col. Rhodes a nommé hier M. Auguste Edge, avocat de cette ville, son secrétaire particulier.

L'honorable col. Rhodes et l'honorable D. A. Ross sont partis tous deux pour Mégantic hier après-midi. M. Achille Carrier est parti hier pour l'honorable M. Langeher et M. Charles Langeher partiront cet après-midi.

M. Tarte s'embarquera samedi au Havre pour revenir au Canada.

Il s'est glissé dans nos actualités, hier, une erreur assez singulière et qui a dû amuser nos adversaires. Nous avions écrit :

"Dorchester est un comté absolument conservateur; les bleus y sont beaucoup plus rares que les libéraux qui forment à peu près un tiers de l'électorat."

Aussi l'hon. L. P. Pelletier, candidat conservateur au comté, n'aura-t-il pas de peine à s'y faire dire :

Cette remarque était juste. Tous ceux en effet qui connaissent le comté de Dorchester, savent que la très grande majorité de l'électorat est composée de conservateurs nationaux, et que les bleus y sont beaucoup plus rares que les libéraux.

Or on nous a fait dire que les bleus étaient beaucoup plus nombreux que les libéraux.

L'erreur a dû sauter aux yeux du lecteur.

Croit-on que le gouvernement fédéral aurait fermé la bouche aux témoins récalcitrants si leurs témoignages eussent pu compromettre des libéraux ou des nationaux ?

Voilà ce que tout le monde, de par la ville, se demande avec beaucoup de raison.

Les sessions s'ouvrent : à la Colombie Anglaise le 27 déc. à Québec le 9 janvier, à Ontario le 21 do à Ottawa le 31 do

Nos lecteurs ont sans doute remarqué que nous interrogeons depuis quelque temps certains des principaux citoyens de langue anglaise de Québec sur le choix de l'honorable colonel Rhodes comme ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, et aussi sur le projet de la fédération impériale.

Il ne faudrait cependant pas en conclure qu'il sera question de la fédération dans l'élection de Mégantic; il n'y a aucune analogie, nous l'admettons, entre ces deux choses.

Étant anxieux de connaître l'opinion des citoyens les plus en vue sur l'entrée de l'hon. colonel Rhodes dans le gouvernement national, nous avons cru devoir profiter de la circonstance pour apprendre ce qu'ils pensent sur une autre question, et si elle ne fait pas beaucoup de bruit parmi nous, n'en cause pas moins une agitation assez vive dans l'Ontario, où l'on organise assemblée sur assemblée, où les conférences se succèdent sans cesse dans le but de régénérer l'idée de la fédération dans le public.

Nous avons remarqué aussi que les journaux de l'ouest ont profité de ce qu'un de nos concitoyens, M. Dobell, avait fait, la semaine dernière, devant la Société Littéraire et Historique, une conférence en faveur de la fédération, pour prétendre que ce mouvement avait de nombreux partisans ici. C'est là une erreur qu'il importe de dissiper. En effet, nous savons que même le public qui est allé entendre M. Dobell, est antipathique au projet qu'il a développé.

C'est ce que nous avons commencé à démontrer par des entrevues avec nos principaux concitoyens.

Nous nous étions laissés dire qu'il n'y a qu'une seule conférence ayant des membres honoraires; cela n'est pas le cas; il y en a plusieurs, et toutes peuvent avoir et désirent en avoir le plus possible; mêmes remarques pour les membres bienfaiteurs.

Pour l'information des personnes qui désirent joindre la société de St-Vincent de Paul, ou contribuer à l'œuvre de toute autre manière, nous donnons ci-après la listes des conférences de Québec et de St-Sauveur avec les noms des officiers qui les dirigent et qui sont tous des citoyens bien connus.

Nous nous étions laissés dire qu'il n'y a qu'une seule conférence ayant des membres honoraires; cela n'est pas le cas; il y en a plusieurs, et toutes peuvent avoir et désirent en avoir le plus possible; mêmes remarques pour les membres bienfaiteurs.

Pour l'information des personnes qui désirent joindre la société de St-Vincent de Paul, ou contribuer à l'œuvre de toute autre manière, nous donnons ci-après la listes des conférences de Québec et de St-Sauveur avec les noms des officiers qui les dirigent et qui sont tous des citoyens bien connus.

Nous nous étions laissés dire qu'il n'y a qu'une seule conférence ayant des membres honoraires; cela n'est pas le cas; il y en a plusieurs, et toutes peuvent avoir et désirent en avoir le plus possible; mêmes remarques pour les membres bienfaiteurs.

Pour l'information des personnes qui désirent joindre la société de St-Vincent de Paul, ou contribuer à l'œuvre de toute autre manière, nous donnons ci-après la listes des conférences de Québec et de St-Sauveur avec les noms des officiers qui les dirigent et qui sont tous des citoyens bien connus.

Nous nous étions laissés dire qu'il n'y a qu'une seule conférence ayant des membres honoraires; cela n'est pas le cas; il y en a plusieurs, et toutes peuvent avoir et désirent en avoir le plus possible; mêmes remarques pour les membres bienfaiteurs.

Pour l'information des personnes qui désirent joindre la société de St-Vincent de Paul, ou contribuer à l'œuvre de toute autre manière, nous donnons ci-après la listes des conférences de Québec et de St-Sauveur avec les noms des officiers qui les dirigent et qui sont tous des citoyens bien connus.

Nous nous étions laissés dire qu'il n'y a qu'une seule conférence ayant des membres honoraires; cela n'est pas le cas; il y en a plusieurs, et toutes peuvent avoir et désirent en avoir le plus possible; mêmes remarques pour les membres bienfaiteurs.

Pour l'information des personnes qui désirent joindre la société de St-Vincent de Paul, ou contribuer à l'œuvre de toute autre manière, nous donnons ci-après la listes des conférences de Québec et de St-Sauveur avec les noms des officiers qui les dirigent et qui sont tous des citoyens bien connus.

Nous nous étions laissés dire qu'il n'y a qu'une seule conférence ayant des membres honoraires; cela n'est pas le cas; il y en a plusieurs, et toutes peuvent avoir et désirent en avoir le plus possible; mêmes remarques pour les membres bienfaiteurs.

Pour l'information des personnes qui désirent joindre la société de St-Vincent de Paul, ou contribuer à l'œuvre de toute autre manière, nous donnons ci-après la listes des conférences de Québec et de St-Sauveur avec les noms des officiers qui les dirigent et qui sont tous des citoyens bien connus.

Nous nous étions laissés dire qu'il n'y a qu'une seule conférence ayant des membres honoraires; cela n'est pas le cas; il y en a plusieurs, et toutes peuvent avoir et désirent en avoir le plus possible; mêmes remarques pour les membres bienfaiteurs.

Pour l'information des personnes qui désirent joindre la société de St-Vincent de Paul, ou contribuer à l'œuvre de toute autre manière, nous donnons ci-après la listes des conférences de Québec et de St-Sauveur avec les noms des officiers qui les dirigent et qui sont tous des citoyens bien connus.

Le Dr Auguste Hamel nous adresse de Paris une liasse de magnifiques journaux parisiens.

Notre concitoyen logé à Paris chez Albert Hermann et Cie, 31 rue de l'Ecliquier.

L'hon. M. Turcotte est revenu hier soir de Trois-Rivières et l'hon. M. Gagnon est attendu ce matin de la Rivière-Ouelle.

L'hon. L. P. Pelletier, candidat du gouvernement à Dorchester, n'a pas encore d'adversaire.

Notre ami le Dr Forrest est encore seul sur les rangs à l'Assomption.

Nous regrettons vivement d'apprendre que notre excellent concitoyen M. Charles Fitzpatrick, avocat, vient de perdre l'un de ses enfants.

Nous prions notre ami d'accepter nos condoléances.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

M. Arthur Hamel, de la maison Jos. Hamel et frères, est revenu de New-York où il était allé passer deux mois dans l'intérêt de sa santé.

INDUSTRIES QUEBÉCOISES

Manufacture de formes de chaussures et de ruban à chevilles

O. CHALIFOUR

REU DE PRINCE EDWARD 115, ST ROCH DE QUEBEC

Cet établissement est le seul de ce genre que nous ayons à Québec. Il fut fondé par M. O. Chalifour en 1872, mais à venir de là jusqu'ici, il a bien changé de forme et de dimension.

Au début le travail se faisait plus ou moins à la main, mais petit à petit sont venues des machines, et de perfection en perfection on en est venu à un travail automatique que Vaucanson lui-même ne désavouerait pas.

La première machine à vapeur placée en 1872 avait une force de 8 chevaux; en 1876, elle fut remplacée par une machine de 25 chevaux. Celle-ci n'étant plus suffisante, on l'a de nouveau remplacée par une machine de 75 chevaux, cette année même. De plus, le propriétaire, qui, grâce à un travail ardu et intelligent s'est créé une très jolie position dans le monde des affaires, a considérablement agrandi son établissement qui est aujourd'hui, dans son genre, le mieux monté que nous ayons dans la province de Québec.

M. Chalifour est mécanicien par instinct. Plusieurs des machines employées sont de son invention, entre autres une machine à faire du ruban à chevilles, une autre pour couper le bout de la forme au sortir du tour, un système de ventilation très ingénieux à l'aide duquel toute la poussière qui est produite par le meulage et le sablage mécaniques est enlevée sans nuire aucunement aux poutres de l'ouvrage.

M. Chalifour ne s'occupe pas du commerce de bois, mais il se charge de varloper, d'embouteiller le bois qu'on lui apporte, aussi de faire des moulures, des planches, etc.

Les formes de chaussures sont toutes faites en bois d'ébène qu'on a laissé sécher pendant deux ou trois ans.

Tout naturellement, les pratiques de M. Chalifour sont les manufacturiers de chaussures et les cordonniers de Québec et des environs.

Une forme dans une manufacture ne dure guère que six mois; même celles qui sont garnies d'armatures de fer ne durent pas plus d'une année. Les formes de chaussures se vendent de 20 cts à 90 cts la paire. On en fabrique chez M. Chalifour 225 patrons différents. Ce nombre ne nous a pas peu surpris. A ce compte, le nombre des patrons de souliers et de bottes doit être légion, car sur la même forme on peut exécuter une variété considérable de patrons de chaussures. Les changements de la mode doivent être pris en considération ici. Chaque année, quand il s'agit de préparer des échantillons nouveaux, il faut des formes tantôt plus larges, tantôt plus étroites, ou plus pointues, ou plus plates ou plus recourbées. Il n'y a pas que les chapeaux qui changent de forme.

Un bloc de bois destiné à être mis en forme, reçoit d'abord quelque coup de hache qui lui donnent sa première façon. Ensuite il est posé sur un appareil où il reçoit sa forme à peu près définitive. On ne saurait rien imaginer de plus curieux que le fonctionnement de cette machine.

Nous nous contentons de conseiller à tous ceux qui veulent, par cet exemple se rendre compte des perfectionnements apportés aux appareils mécaniques depuis ces dernières années, d'aller voir cela. Une forme modèle dirige tout le mouvement de cette machine, de telle sorte que le bloc se façonne exactement sur cette forme-là. Plus que cela, un des appareils, c'est le dernier et le plus nouveau) reçoit de la forme modèle une action de droite et de gauche et façonne ainsi en même temps deux formes qui font la paire. Cela est excessivement ingénieux.

Le ruban à chevilles se fabrique avec du boulevet vert; un appareil fait le ruban et un autre le pointe, on ne travaille que l'hiver. En été, le ruban est trop sujet à se casser.

La maison O. Chalifour a une agence à Montréal, rue McGill, 162, pour la vente de cet article.

Les ouvriers gagnent depuis \$1 à \$2 par jour. Ils sont une trentaine.

B. L.

Secrétaire Trésorier

Président Vice-Président

Conseil Supérieur de Québec..... C. N. Hamel..... C. P. Lindsay..... M. H. Chabot..... F. E. Hudon..... Ed. Foley..... S. Roy.....

Conseil Particulier de Québec..... F. E. Hudon..... M. H. Chabot..... S. Roy.....

Notre-Dame..... M. H. Chabot..... Ferd. Hamel..... J. M. Tardivel..... Aug. Juneau..... Notre-Dame des Victoires..... Mizael Thibault..... N. Rouillard..... C. Laveau..... Elz. Dallaire.....

Saint-Jean..... O. Richard..... Sylla Côté..... Albert Boulet..... Joseph Donati..... Sainte-Geneviève..... Aug. Gaboury..... Louis Boivin..... Robert Laroche..... Ferd. DeVarennes.....

Saint-Gabriel..... Jos. Frédoire..... Antoine Frédoire..... Jos. Frédoire, jr..... Louis Turgeon..... Saint-Antoine de Padoue..... Jos. B. Cloutier..... Jos. Ledorneau..... Jos. Turgeon.....

Notre-Dame-d'Espérance..... J. E. Martineau..... J. B. Drouin..... Jean Minguy..... Elzée Roy..... Saint-Louis de Gonzague..... J. B. Robitaille, sen..... J. Chevalier..... O. Goulet.....

Saint-Roch..... C. C. Morency..... Frs. Lafamme..... Félix Dumontier..... P. G. Masson..... Saint-Joseph..... Rom. Cauchon..... Jos. Madrien, fils..... J. A. Lapointe..... Emile Pelchat.....

Notre-Dame-des-anges..... J. B. Thibault..... Jos. Maréchal..... Ant. Rousseau

Il est incontestable qu'il était difficile de faire un meilleur choix.

Les élections finales, M. L. O. David donne lecture du télégramme suivant de l'honorable M. Mercier :

"Québec, 8 déc. 1888.

"L. O. DAVID, Eer., M. P. P.

"Je regrette beaucoup mon impossibilité à assister à l'assemblée de ce soir, à laquelle je souhaitais être présent, pour cette noble patrie. J'espère que sous le souffle de votre patriotisme s'éleva, au moment de la séance, mille prières pour cette œuvre et voudrais très riche afin de souscrire vingt fois ce montant.

HONORÉ MERCIER."

La lecture de ce télégramme a été accueillie par les applaudissements enthousiastes de toutes les personnes présentes. Le sénateur Rodier s'est inscrit ensuite sur la liste de souscription pour \$500; le docteur E. P. Lachapelle, MM. J. Grenier et de Montigny ont souscrit \$250 chacun; MM. F. Lachapelle, \$100; J. X. Perreault, \$100; docteur Mount, \$100; F. L. Bédard, \$100; P. H. Roy, \$100; l'évêché J. Perreault, \$100 et un grand nombre d'autres de moindres souscriptions.

M. l'abbé Rousselot a fait à l'église Saint-Jacques, dimanche, un sermon contre l'annexion aux États-Unis et les projets qui y tendent.

Deux inconnus se sont présentés aujourd'hui, entre onze heures et demi et midi, à la résidence de M. Raymond Préfontaine, sur la rue Sherbrooke, et ont demandé à voir le député de Chambly. La servante leur a répondu que M. Préfontaine était à son bureau. Les deux individus, après avoir délibéré, ont fait face à face, ont demandé à quelle heure il se rendait chez lui pour son dîner. On répondit qu'il prendrait son lunch probablement à la ville.

Sur ce, les deux étrangers simulèrent d'avoir à régler une affaire très importante pour la famille, ont demandé à voir madame Préfontaine. La servante a couru prévenir sa maîtresse. Lorsqu'elle est revenue, la porte d'une salle voisine était ouverte ainsi que celle du dehors et les deux individus avaient disparu. On n'a pas tardé à constater que ces deux individus pot en argent avait été volé.

Aucune trace des voleurs.

Il est fortement question de la candidature de l'évêché Jeanotte, dans le comté de l'Assomption, en opposition au docteur Forest. La chose sera décidée demain soir, au banquet du club Cartier au Saint-Lawrence Hall. On se débarrassera ainsi du digne évêché, qui a des velléités de candidature dans Montéréal-Est, en l'envoyant à une défaitte certaine dans l'Assomption, où la popularité du docteur Forest va toujours grandissant.

—Judi dernier, MM. Chaput & Fils, marchands de gros de cette ville, ont envoyé un de leurs commis à la Banque de Montréal avec plusieurs dépôts, parmi lesquels il y en avait un de \$1,000. Le commis emporta les \$1,000, fit une traite pour ce montant et la porta à la Banque; on l'accepta, et une entrée fut faite dans les livres à cet effet.

Le commis disparut depuis ce temps-là, et les détectives sont à ses trousses. Ces derniers sont très réticents au sujet de cet affaire et ne veulent donner aucun détail, vu que l'affaire est en voie d'arrangement à l'amiable.

On dit que le jeune homme en question, à jusqu'à aujourd'hui toujours joui d'une bonne réputation.

—Ce matin, comme on procédait contre une femme de réputation douteuse, pour vente de boissons sans licence à sa résidence, au no 195 rue Saint-Constant, une habitante de la maison, jeune fille d'une vingtaine d'années, nommée Girard, fut amenée comme témoin en faveur de la défendeuse. Elle jura que les deux constables qui avaient déposé contre la maîtresse de la maison n'y étaient jamais entrés. A cette réponse M. Bourquin, avocat du revenu, a demandé au tribunal l'annulation d'un mandat pour détenir la jeune fille sous la garde du grand constable jusqu'à ce que les détectives Chabert et Charon aient déposé leur plainte pour parjure contre le témoin.

Son Honneur le juge Dandurand a accordé la demande de M. Bourquin et l'accusée a été relâchée sous caution. Les deux constables ont été relâchés à leur tour. On a vu que la justice n'est point une chose dont on puisse se moquer.

Echos de la capitale

La cause du Pacifique Canadien, vs le gouvernement, devant les arbitres de la Puissance

La mairie d'Ottawa. — Le Dr Valade parle de poser sa candidature

Causes d'éviction

La protection de l'ouvrier

Mesures importantes qui seront soumises à la Chambre des Communes par les associations ouvrières

(Service spécial de l'Électeur)

Ottawa, 10 déc. Les arbitres devant lesquels se plaide l'affaire du Pacifique Canadien relative à la section de la Colombie Anglaise de sa ligne, ont décidé d'ajourner les procédures de mercredi à 27 courant, date où tous les témoignages en faveur du gouvernement fédéral auront été entendus, sauf ceux de sir Charles Tupper, de sir David Macpherson et de M. Hamelin, ingénieur civil.

On télégraphie à sir Charles Tupper pour lui demander quand il lui sera possible de traverser en Canada pour venir rendre témoignage en cette cause.

On a procédé ensuite à l'interrogatoire du général Anderson, officier de l'armée des États-Unis. Son témoignage tend à prouver que la section de la ligne du Pacifique dans la Colombie Anglaise a été construite sur le modèle du Northern Pacific et est par conséquent une ligne bien faite et durable.

—Le docteur Valade, un des médecins qui ont été envoyés à Regina pour faire l'examen de l'état mental de Louis Riel, quelques jours avant l'exécution de l'infortuné Métis, annonce qu'il a l'intention de se porter candidat à l'élection prochaine du maire d'Ottawa. On fait aussi des démarches pour engager M. Alexander Macdonald à accepter la candidature pour la mairie.

—Ce matin à la cour d'Échiquier, Son Honneur le juge Burdige a rendu jugement en faveur de la couronne dans différentes causes d'arriération de gouvernement contre des occupants de terres d'ordonnance dans la cité d'Ottawa.

—Les ouvriers préparent actuellement les demandes qu'ils soumettront au parlement fédéral, à sa prochaine session. M. W. Wright, un des Chevaliers du Travail, dit que M. Lévesque sera chargé de proposer au parlement un bill

de prohibition contre l'emploi d'ouvriers étrangers; ce bill sera calqué sur le "Alien labor Act" maintenant en vigueur aux États-Unis. On fera des démarches pour obtenir des amendements aux lois de marine. Ces amendements auront pour objet d'accorder aux personnes qui seront traduites en justice pour avoir volé des matelots, le droit de subir leurs procès devant un jury, et aussi d'interdire l'appel au lieu d'être jugés sommairement par un magistrat, dont la décision, en vertu des lois actuelles, est sans retour. Les ouvriers demandent aussi la nomination d'un tribunal ou bureau d'arbitres auxquels seront soumises les matières de différends entre le capital et le travail; des mesures pour l'inspection rigoureuse de la cargaison des navires qui naviguent dans nos eaux intérieures, pour l'efficacité de la discipline de l'équipage, et pour permettre de punir les propriétaires qui envoient leurs navires à la mer chargés de cargaisons trop lourdes, ou emploient des marins incapables.

A propos de cette dernière mesure, le ministre de la marine a voulu engager les Chevaliers du Travail à poursuivre plusieurs propriétaires qui sont connus pour avoir surchargé leurs navires, qu'ils envoient à la mer, durant la dernière saison. Mais ils ne veulent pas assumer la responsabilité de telles poursuites avant que le gouvernement fédéral ait consenti de les indemniser des pertes qu'ils pourraient encourir dans le cas où les jugements seraient rendus contre eux.

Les Chevaliers du Travail se plaignent, et avec beaucoup de raison, que sur leur onze actes qui ont été passés à la dernière session du parlement fédéral, il n'y en a pas un seul qui soit en faveur de la classe ouvrière; on n'en a pas proposé un seul dans ce sens, malgré les brillantes promesses du gouvernement.

De ces actes, 38 ont rapports aux intérêts de chemins de fer; 3 sont pour les banques; 6 pour les ponts et tunnels; 4 pour les compagnies d'assurance; 13 pour les lignes de téléphone et les bateaux à vapeur, et 47 autres pour divers intérêts publics; mais pour les ouvriers, rien.

Après les nombreuses pétitions de toute sorte dont le Sénat et la Chambre des Communes ont été inondés par les classes ouvrières, on n'a pas eu le temps de songer à elles, tandis que les capitalistes et les accapareurs ont obtenu n'importe quelle loi qu'ils demandaient.

—On a reçu aujourd'hui au département de la marine un grand nombre de dépêches signalant les derniers naufrages qui ont eu lieu sur les côtes de la Nouvelle-Écosse et du Cap Breton.

UNE PROPOSITION DANGEREUSE

Certains actionnaires anglais du Pacifique et du Grand Tronc ont proposé un nouveau monopole à leur profit et au détriment du public canadien.

Londres, 10 déc. — Un certain nombre des actionnaires des compagnies du Pacifique et du Grand Tronc ont adressé un mémoire aux directeurs respectifs des deux chemins demandant que la compétition cesse entre eux et qu'ils s'entendent sur des taux uniformes de transport.

Cela serait ni plus ni moins que le rétablissement du monopole des voies ferrées dans le pays. On nous informe que les deux compagnies n'attachent que peu d'importance à ce mémoire et que l'agitation ne produira aucun effet.

L'hon. juge Plamondon et le barreau d'Arthabaska

A l'ouverture du terme de la Cour Supérieure du district d'Arthabaska, lundi le 3 décembre courant, les membres du barreau, par le ministère de Mr Crépé, bâtonnier, ont présenté à Son Honneur le juge Plamondon l'adresse suivante :

A l'honorable M. A. Plamondon, juge de la Cour Supérieure.

Monsieur, Après un congé d'absence de plusieurs mois, Votre Honneur recommence aujourd'hui l'exercice régulier de ses fonctions de juge résident de ce district.

Qu'il ne soit permis en cette circonstance de vous souhaiter la bienvenue au nom du barreau de ce district, et de vous dire combien nous nous réjouissons de ce que l'état de votre santé vous permet de reprendre votre place sur ce banc que vous occupez depuis tantôt quinze ans avec honneur pour vous et avantage pour le public.

C'est avec plaisir que nous avons appris que cette vacance à eu pour votre santé, compromise par un labeur trop assidu, les plus heureux résultats, et que le mal dont vous souffriez (qui n'était pas sans inspirer certaines anxiétés à votre famille, à vos amis en général et à votre barreau en particulier) a cédé devant les bons soins et l'habileté d'un praticien consommé.

Nous faisons les vœux les plus sincères pour que votre guérison soit permanente et vous permette de présider longtemps encore nos travaux dans l'administration de la justice de ce district.

Nous vous prions de présenter nos hommages respectueux à Madame Plamondon dont les soins assidus et le dévouement admirable qui vous sont connus ont dû vous être si précieux dans les longs mois de votre vacance.

Son Honneur, vivement ému, répondit dans les termes suivants :

Monsieur le Bâtonnier, Je remercie de tout cœur le Barreau du district d'Arthabaska pour la bienveillante sympathie que vous venez de me témoigner de sa part.

Habitué depuis dix-huit ans à compter un ami dans chacun de ses membres, j'ai compris, à l'heure de la terrible épreuve à laquelle Dieu a voulu me soumettre, qu'ils partageaient ma préoccupation et les anxiétés de ma famille.

Doize mois se sont écoulés depuis que j'ai cessé de présider aux séances de ce tribunal; mais aujourd'hui, après que la même Providence qui avait étendu sur moi le voile de l'absence, a daigné diriger la main du spécialiste distingué qui a rendu à mes yeux la lumière du jour, je me retrouve avec bonheur au milieu de vous tous; je reprends avec joie l'exercice de mes fonctions judiciaires. Je m'efforcerais plus que jamais de mériter l'infiniment appréciation que le Barreau vient d'exprimer de messieurs passés.

En retour de votre sympathie, permettez-moi, messieurs du Barreau d'Arthabaska, de souhaiter que ni vous ni aucun de vos membres ne connaissiez jamais, tout ce qu'il y a dans l'âme d'un homme de loi, quand la lumière du ciel a cessé d'éclairer vos pas, quand vous ne voyez plus ceux que vous chérissez, femme, enfants, parents et amis, qui à travers les ombres du souvenir.

Laissez-moi ajouter que si la main du malheur s'apaisait sur vous, vous pourriez toujours compter, au jour de votre affliction, sur l'ange que Dieu a donné à chacun de nous pour compagnie.

Merci, messieurs, pour l'hommage que vous rendez si délicatement à celle dont l'absence a été la cause et au charmer la tristesse de mes jours sans soleil.

L'Inmaculée Conception

A SAINT-ROCH

Samedi, grand-messe solennelle en l'église paroissiale de Saint-Roch, chantée par M. l'abbé Fecteau, du Séminaire, avec les abbés Fecteau et Guimond, du vicariat de Saint-Roch, comme diacre et sous-diacre.

Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé Mathieu, du Séminaire. Le chœur de l'orgue, dirigé par son maître de chapelle M. Jos. Turcotte, chanta la messe du second ton harmonisé, avec renfort de cuivres prêtant leur éclat aux voix. A l'Épître, M. Jos. Lamontagne, notre superbe ténor québécois, chanta un fragment du *Sonnet Maria de Faure*; et à l'Offertoire, la nouvelle fanfare de Saint-Roch exécuta avec succès une jolie fantaisie de Mulot, intitulée *Lac d'azur*.

A cette occasion, il est bon de dire un mot de ce nouveau corps de musiciens. Fondé il y a quatre mois à peine par les membres du chœur de l'orgue de Saint-Roch, il est déjà en état d'affronter la musique classique. Cela s'explique assez aisément: la plupart des instrumentistes sont des virtuoses tout formés, nés et élevés dans la pratique de leur instrument, et nous avons remarqué de bons solistes pour trombone et euphonium, MM. Trudel et Desroches. Le chœur de Saint-Roch a dans son sein tous les éléments nécessaires à la formation d'une société philharmonique complète, comprenant orphéon, harmonie et orchestre; il y a dans ce quartier un grand nombre de beaux talents. La nouvelle fanfare n'est encore qu'une voie de création; on se propose d'acheter le plus tôt possible les instruments voulus pour compléter l'organisation d'une harmonie. Comme encouragement, elle a obtenu la faveur spéciale que la quête de la messe de minuit serait faite à son profit. Saint-Roch peut être fier à bon droit de ses musiciens, et le prouvera sans doute en contribuant, avec sa générosité traditionnelle, à former un budget à la nouvelle organisation.

M. Philéas Roy, organiste de la paroisse et directeur de la fanfare, n'épargne pas ses peines pour pousser rapidement les choses. Il prépare de magnifiques musiques pour les messes de Noël, de nuit et de jour.

Nouvelles du jour

Corporation des pilotes

Hier après-midi, à eu lieu à Québec l'assemblée annuelle des membres de la corporation des pilotes, convoquée dans le but de procéder à l'élection des membres du bureau de direction. Audessus de 100 pilotes y assistaient.

Ont été élus directeurs du bureau: MM. Joseph Fortier, St-Jean, L. O., sortant de charge comme président, Adolphe Baillargon, St-Pétronille de Beaulieu, L. O., Laurent Godbout, St-Laurent, L. O., Auguste Dapré, Lévis, Jean-Baptiste Talbot, Berthier, et Philippe Couillard, Québec.

Le président doit être élu aujourd'hui.

Quarante-Heures

Les exercices des Quarante-Heures commenceront dimanche prochain à l'église de la Congrégation de la Haute-Ville, pour se terminer mardi prochain.

Bris de vitres

Vendredi après-midi, l'attelage d'un cultivateur a brisé la grande glace de la fenêtre du bureau de la compagnie d'assurance "La Canadienne", rue St-Joseph.

Le temps qu'il fait

Nous jouissons depuis quelques jours d'une température douce et agréable. La dernière chute de neige a mis les chemins en très bon état.

Le patinoir

Plusieurs personnes sont occupées en ce moment à préparer le patinoir de la Grande-Allée. On espère l'ouvrir la semaine prochaine.

Appareil téléphonique pour le public

La compagnie du téléphone fait en ce moment placer dans la rue, à titre d'essai, un appareil téléphonique qui sera mis en communication directe avec la station centrale de police. Cet appareil est quelque peu différent de celui en usage jusqu'à aujourd'hui.

On n'aura qu'à ouvrir la boîte téléphonique et l'alarme sera immédiatement donnée à la station de police. Survient-il un incendie, un incendie ou tout autre chose qui requerrait les services de la police ou de la brigade, la première personne témoin de l'affaire n'aura qu'à se présenter devant un de ces appareils et en donner l'alarme à la station, ce qui sera beaucoup plus expéditif que le télégraphe d'alarme qui n'est employé qu'en cas d'incendie.

On fait placer en ce moment quelques-uns de ces appareils dans quelques-unes des rues, et si l'expérience réussit, comme nous avons raison de le croire, on en posera par toute la ville.

Ce nouveau genre de communications téléphoniques est appelé à rendre de grands services.

Élargissement de la rue St-Jean

L'élargissement de la rue St-Jean est enfin décidé. Il commencera de bonne heure le printemps prochain. Comme l'établissement de MM. Andrews et frères, marchands de quincaillerie, sera le premier démolé, cela nécessitera le déménagement de tout leur stock. C'est pourquoi pour prévenir les inconvénients que présentent une trop grande accumulation d'objets dans ces occasions, ces messieurs ont décidé d'écouler leur stock à 20 cents, et d'offrir une réduction de 20 pour cent sur leurs prix ordinaires.

Qu'on lise l'immense annonce publiée dans une autre colonne de notre journal. Cette annonce est très particulièrement intéressante pour tous ceux qui ont besoin de marchandises tenant à cette ligne.

Quincaillerie à bon marché

MM. Andrews et frères No. 1 rue St-Jean vendent à des prix excessivement bas leur stock de quincaillerie. C'est maintenant le temps pour les familles, les constructeurs, les mécaniciens et le public en général d'économiser 20 pour cent. Ils n'ont qu'à se rendre chez MM. Andrews et frères qui ont fait cette réduction sur leurs marchandises.

Voilà l'annonce dans une autre colonne.

Bonne assurance

La dernière réunion de l'Union St-Joseph à St-Roch, le président a informé les membres du décès d'un de leurs collègues M. Jos. Martel, et aussitôt le trésorier a annoncé que le montant payable aux héritiers du membre décédé serait de \$491.95. M. Martel n'était membre que depuis sept ans, et avait payé \$3 de contributions annuelles, soit \$21 à part des droits d'entrée. N'est-ce pas un bon placement, qui vaut une police d'assurance? C'est assez dire que l'Union St-Joseph à St-Roch est prospère, que le nombre de ses membres va toujours grossissant.

Académie de Musique

La compagnie de concert et opéra Lévy doit arriver demain matin à Québec et donnera demain soir (mercredi) à l'Académie de Musique le programme suivant :

1ère PARTIE

Rhapsodie hongroise, No. 2.....Listz

W. W. LOWITZ

My love is like a red, red rose.....Brandeis

Mademoiselle C. MacNEIL

Blue Bells of Scotland (avec variations).....Lévy

JULES LÉVY

Mon père Andrai (noes de Figaro).....Mozart

Mons. H. BRAGAN

Cavatine.....Millard

Madame STELLA LÉVY

Le Pélérin.....Adams

CHS. TURNER

The lost chord.....Sullivan

JULES LÉVY

Dame Durdeen.....MacFarren

Mademoiselle MACNEIL, Messieurs BRAGAN et TURNER et Madame STELLA LÉVY

2de PARTIE

Ouverture.....Flotow

W. W. LOWITZ

Acte Second de l'Opéra Martha.....(avec costumes et décors)

Personnages :

Nancy.....Mlle C. MacNeil

Plunkett.....Harry Bragan

Lionel.....Chs. Turner

Lady Henrietta.....Mlle Stella Lévy

La soirée se terminera par un grand solo pour cornet par Jules Lévy.

Université Laval

Ce soir, à 8 h. 15, continuation du cours d'éloquence parlée, par Mgr Hamel.

L'incendie de samedi

Le chiffre des assurances de MM. Marsh & Cie, dont la manufacture de chaussures, rue St-Vallier, a été partiellement détruite par le feu samedi après-midi, est de \$55,000, et leurs pertes sont estimées à environ \$6,000.

Le stock de M. Gourdeau, marchand de cuir, est assuré pour \$7,500, et les dommages qu'il a subis sont, dit-on, d'à peu près \$2,000. L'édifice, qui lui appartenait en entier, est assuré pour \$14,500, et l'on porte les dégâts à \$1,000.

On dit que le stock des deux établissements est évalué à \$150,000.

La Cie d'assurance mutuelle contre le feu de Montigny

Cette compagnie, établie en 1872, a toujours fait depuis les affaires les plus florissantes. La dernière année commerciale lui a surtout été favorable, puisqu'elle lui a rapporté un excédent de \$27,336.20 de l'actif sur le passif, malgré qu'elle ait payé des réclamations au montant de \$10,822.66.

Elle assure tous les édifices entrant dans les classifications suivantes :

1ère Classe

Bâtiments en pierre, en brique, en bois, en métaux, en ardoise, ou en matériaux posés dans le mortier.

2e Classe

Bâtiments en pierre, en brique, en bois, en métaux, ou bâtiments en briques recouvertes de couloirages ou lambrissés en métaux, en brique, en crépi, avec toit de première classe.

3e Classe

Bâtiments lambrissés en brique, en crépi ou en métaux, avec couvertures en bardeaux, ou bâtiment en bois avec couverture en métaux, en ardoise ou en matériaux posés dans le mortier, et cloignés de pas moins de 40 pied des autres bâtisses.

4e Classe

Bâtiments en bois, couverts en bardeaux. Les couvertures (en feutre ou en bois) enduites de peinture à l'épreuve du feu seront considérées comme couvertures en bardeaux.

Elle assure aussi les meubles. Un grand nombre de membres du clergé recommandent cette compagnie. Ses directeurs et officiers sont :

Président — Georges Deners.

Vice-président — Philippe Landry.

Directeurs — Ephraïm Audet, P. J. Ruel, A. J. C. Beaubien, P. T. Legaré, Louis Bélanger, Thomas Couillard.

J. B. Morin, H. Hébert, gérant et secrétaire-trésorier, et Ant. C. Verrault, agent-voyageur.

Incendie

Vers deux heures et demie, samedi après-midi, comme nous l'avons déjà annoncé, un double alarme donnée à la boîte 42 a appelé tous les pompiers à la manufacture de chaussures Marsh & Cie, 296, rue St-Vallier, St-Roch. Le feu, allumé, sans doute, par la fourniture qui chauffait constamment en hiver pour prévenir la gelée, était monté rapidement par l'ascenseur et les escaliers à travers les trois étages qui séparent la cave des combles.

En arrivant, les pompiers enfoncèrent la porte et les fenêtres, et ils commencent à noyer l'incendie à l'aide de plusieurs jets d'eau. En même temps, l'échelle Langevin-Thibault fut déployée et permit de s'introduire aux étages supérieurs avec des boyaux, afin de combattre les flammes partout à la fois. Les efforts furent couronnés de succès, et au bout d'une heure de travail opiniâtre, l'incendie était maîtrisé, mais non sans avoir causé des pertes considérables, dont il est toutefois impossible de dire le chiffre même approximatif.

La maison, qui a trois étages en briques rouges, appartient en entier à M. Félix Gourdeau, marchand de cuir, dont les magasins occupent la moitié contiguë à l'établissement de MM. Marsh & Cie. Elle est assurée. Le feu n'a endommagé que la fabrique de chaussures, sur laquelle il y a une forte assurance que l'on porte à \$50,000. Les magasins de M. Gourdeau, qui ont été beaucoup endommagés par la fumée et l'eau, sont assurés.

Pendant l'incendie, qui avait attiré une foule énorme, plusieurs pompiers se sont entaillés les mains sur des morceaux de vitres.

Un accident est arrivé à l'échelle Langevin-Thibault. On venait de baisser les sections supérieures et l'on commençait à rabattre le tout sur la voiture, lorsque les chaînes de fer qui ont été substituées depuis que la corporation a acheté cette échelle aux câbles d'acier posés chez les inventeurs, se sont rompues l'une après l'autre. L'échelle s'est abattue lourdement, mais sans blesser personne et sans se briser davantage. Malheureusement, il aurait pu y avoir une déplorable catastrophe, si le même accident était arrivé lorsque l'échelle aurait été déployée en entier dans le vide et qu'il y aurait eu quelqu'un au sommet, comme cela se fait quelquefois.

Samedi soir, alarme à la boîte 75, une lampe ayant fait explosion chez M. Anson, rue St-Olivier, sans toutefois causer des dommages. On a découvert que la flamme était descendue dans l'huile par la meche, qui était trop étroite.

Aux propriétaires d'ustensiles et d'engins

Employez la poudre ou le liquide *Lacéolier* pour nettoyer les métaux polis; frottez l'engai et vous serez satisfaits de cette préparation.

Prix au détail 10cts et 15cts la boîte, et 20cts la bouteille.

J. S. BEAULIEU & CIE. Lévis, P. Q.

E.—2fs.

Services annuels

Jeudi prochain, le 13 du courant, aura lieu dans l'église de St. Pierre, Rivière du Sud, à 8 hrs. a. m., le service anniversaire de feu F. X. Talbot.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Rob Bonum

C'est le vrai spécifique pour les personnes atteintes de bronches. Il dégage infailliblement et aisément le foie et les pommions; fait expectorer sans effort, même sans tousser, et ne fatigue aucune organe. En vente partout.

DECES

BELLEAU.—En cette ville, dimanche le 9 courant, Dame Marie-Anne Mathilde Parent, épouse bien-aimée de M. Jacques Belleau, sr, à l'âge de 71 ans et trois mois.

Elle laisse pour deploré sa perte un époux inconsolable et plusieurs enfants qui la regretteront à juste titre.

Les funérailles auront lieu mercredi matin. Le convoi funèbre quittera la demeure de la défunte